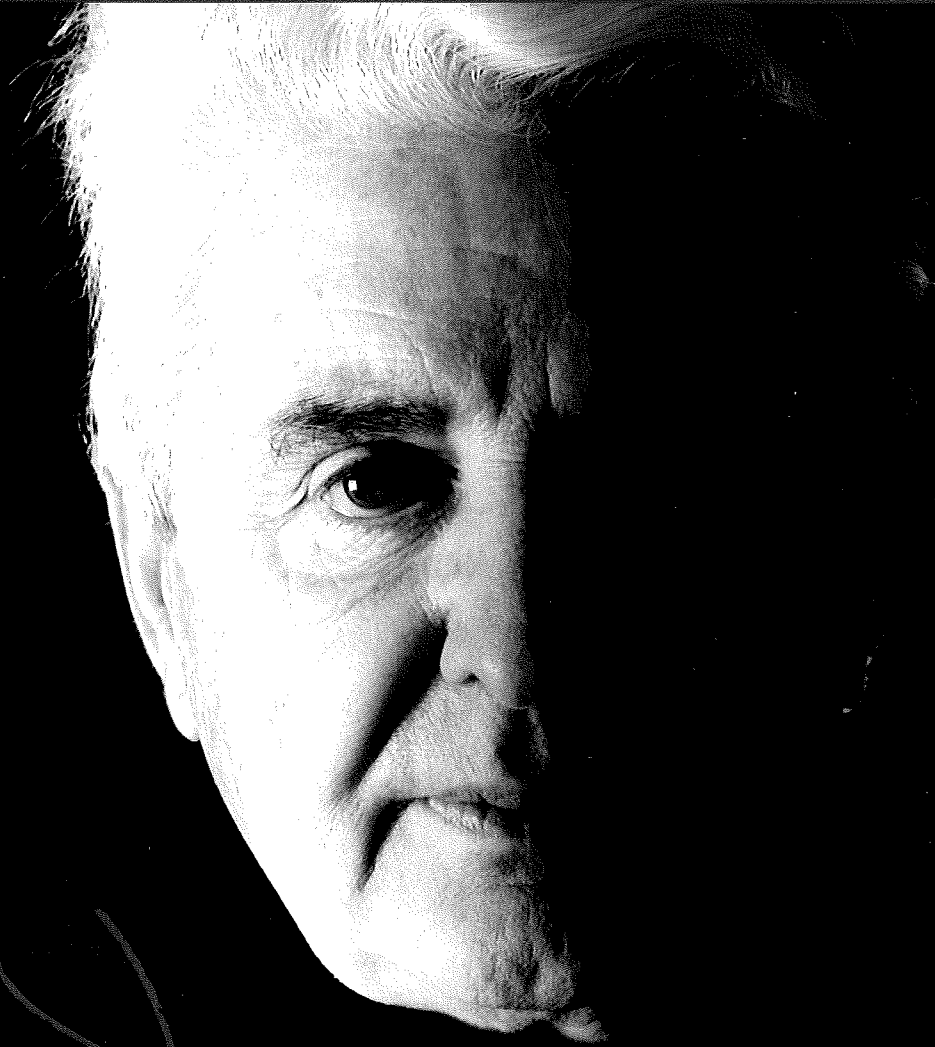


2013 | VOLUME 11 | NO 1
Enregistrement NO 40050080

Vie et vieillissement

Revue trimestrielle de l'Association québécoise de gérontologie



L'ÂGISME
Parlons-en!

VOLET 1

QUAND L'ÂGISME MÈNE À CONSIDÉRER TOUTES LES PERSONNES ÂÎNÉES COMME ÉTANT VULNÉRABLES ET SUJETTES À LA MALTRAITANCE

1. INTRODUCTION

Au Québec, depuis octobre 2010, on compte davantage de gens de 65 ans et plus que de jeunes de 15 ans et moins, ce qui suscite des questions et des réflexions sur le rapport entre ces groupes d'âge sans précédent dans notre histoire. De plus, on prévoit que les aînés constitueront 26 % de la population québécoise en 2031, alors que les jeunes n'y représenteront que 15 % (Girard, 2009). L'accroissement du nombre réel de personnes aînées, et surtout de la proportion qu'elles constituent, alimentent les représentations sociales négatives véhiculées notamment par les médias (Rozanova, Northcott et MacDaniels, 2006), qui les considèrent comme un fardeau économique, en raison d'abord de leur statut d'inactif sur le marché du travail, puis de la pression qu'elles exercent sur le système de santé lorsque survient la maladie.

Les représentations négatives du vieillissement, associées aux déclin, pertes et déficits, font en sorte que l'association entre vulnérabilité et vieillissement devient rapidement affaire conclue dans le champ de la gérontologie sociale (Meire, 2000). Pourtant, ce n'est pas l'ensemble des aînés qui est vulnérable ! À ce titre, Guilley, Armi et Ghisletta (2008) démontrent que les personnes aînées, même lorsqu'elles sont en perte d'autonomie, conservent un intérêt pour le monde environnant. En effet, plusieurs aînés participent activement, même à un âge très avancé, à la vie sociale (Organisation mondiale de la santé, 2007). Leur contribution sociale constitue un apport économique et psychosocial nécessaire à la vie en société (Raymond, Gagné, Sévigny et Tourigny, 2008). Un pas de plus est malheureusement trop souvent franchi, soit celui de raccorder systématiquement les faits d'être âgé et en situation de vulnérabilité à celui d'être maltraité.

Basé sur une recension systématique des écrits traitant de la vulnérabilité dans le champ de la maltraitance envers les personnes aînées, cet article propose une critique et une déconstruction des fondements âgistes du précepte voulant que *avance en âge = vulnérabilité = maltraitance*. Il repose sur une volonté explicite de s'éloigner d'une vision intrinsèque et déterministe de la vulnérabilité en voulant prendre en compte l'âgisme en tant que facteur plus global pour mieux comprendre le phénomène de la maltraitance envers les personnes aînées. Rappelons brièvement que l'âgisme constitue une forme de discrimination teintée de stéréotypes, vécue par les aînés au même titre que le racisme ou le sexisme. L'âgisme s'accompagne d'indifférence, de rejet, d'exclusion, d'infantilisation, de stigmatisation et de moqueries (Lévesque et Beaulieu, 2011). De plus :

« Essentiellement, l'âgisme renvoie aux idées reçues, aux prénotions, aux stéréotypes et aux préjugés qui sont fondés sur l'âge. Toutefois, l'âgisme est différent du sexisme et du racisme dans le sens où tout le monde est engagé sur le chemin du vieillissement alors que peu de gens changent de genre et que personne ne peut changer d'origine ethnique » (Beaulieu et Bergeron-Patenaude, 2012).

La Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées constitue depuis quelques années un corpus exhaustif de textes, en anglais et en français, liant les concepts de vulnérabilité et celui de maltraitance envers les aînés. De notre banque de 108 textes, 17 furent retenus pour étoffer la présente réflexion puisqu'ils désignent spécifiquement l'âgisme et la discrimination comme des facteurs de *vulnérabilisation* des



MARIE BEAULIEU, PH. D.
PROFESSEURE TITULAIRE
ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL
TITULAIRE DE LA CHAIRE DE
RECHERCHE POUR CONTRER LA
MALTRAITANCE ENVERS
LES PERSONNES ÂÎNÉES
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE



MARIE CREVIER
DOCTORANTE EN
GÉRONTOLOGIE
CHAIRE DE RECHERCHE
POUR CONTRER LA
MALTRAITANCE ENVERS
LES PERSONNES ÂÎNÉES
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

personnes en situation de maltraitance. Ils abordent autant la discrimination au cœur des politiques et des services que dans les systèmes plus subtils de normes et de croyances culturelles. Ces 17 textes sont précédés d'un astérisque (*) dans la liste de références.

Notre article comprend cinq parties. Après l'introduction, il débute par un bref rappel de la problématique de la maltraitance envers les personnes âgées. Puis, le concept de vulnérabilité est posé et défini, en introduisant une nuance de taille, soit la différence entre la vulnérabilité vue comme un état déterminé et le processus de *vulnérabilisation* qui peut s'installer et fluctuer tout au long d'un parcours de vie. Finalement, la quatrième partie, soit le cœur du texte, traite des enjeux liés à l'association entre âgisme, vulnérabilité et maltraitance. La conclusion ouvre la voie au changement.

2. MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂGÉES : BREF RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

Le phénomène de la maltraitance envers les personnes âgées, qui suscite l'intérêt des chercheurs et des praticiens depuis la fin des années 1970, s'inscrit plus largement dans une préoccupation pour la violence entre proches.

Les stéréotypes, attitudes et comportements discriminatoires ou vexatoires envers les personnes âgées constituent un terreau fertile à la maltraitance.

Toutefois, l'état des connaissances et le développement des pratiques auprès des personnes âgées qui subissent ces situations de maltraitance accusent un net retard en comparaison des situations de maltraitance envers les enfants ainsi que des cas de violence faite aux femmes (Beaulieu et Bergeron-Patenaude, 2012). La définition la plus largement reconnue de la maltraitance envers les personnes âgées, retenue dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance

envers les personnes âgées 2010-2015 (Gouvernement du Québec, 2010) est celle adoptée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), lors d'un séminaire international qui s'est tenu à Toronto, en 2002. Ce séminaire regroupait plusieurs chercheurs, intervenants, planificateurs de politiques publiques ainsi que des personnes âgées :

« Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, se produisent dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée. » (Traduction libre de la Déclaration de Toronto sur la prévention globale des mauvais traitements envers les âgés, OMS, 17 novembre 2002, dans Beaulieu, 2007).

Cette maltraitance peut prendre différentes formes de violence ou de négligence; celles qui sont les plus fréquemment identifiées sont de l'ordre de la maltraitance physique, matérielle ou financière, sexuelle ou psychologique, ou encore des formes qui correspondent à différentes situations de violation des droits (Gouvernement du Québec, 2010).

La lutte à la maltraitance a connu un élan important en 2010 par l'adoption du Plan d'action gouvernemental, qui a convié 13 ministères et organismes à s'engager dans la transformation du paysage québécois sous l'égide du ministère de la Famille et des Âgés. Assorti d'un budget d'implantation de 20 000 000 \$ sur cinq ans, ce plan comprend quatre actions structurantes (ligne téléphonique professionnelle, campagne de sensibilisation, coordonnateurs régionaux et chaire de recherche) et une trentaine de changements aux pratiques actuelles pour lesquels des ministères et des organismes gouvernementaux sont directement imputables. Dans le Plan, l'âgisme est clairement présenté comme toile de fond à la maltraitance en ce sens que les stéréotypes, attitudes et comportements discriminatoires ou vexatoires envers les personnes âgées constituent un terreau fertile à la maltraitance. À cet effet, de Beauvoir avait déjà posé l'enjeu en 1970 en affirmant que : *« [...] par la manière dont une société se comporte avec ses vieillards, elle dévoile sans équivoque la vérité, souvent soigneusement masquée, de ses principes et de ses fins »* (De Beauvoir, 1970).

3. VULNÉRABILITÉ OU PROCESSUS DE VULNÉRABILISATION ?

La référence à la vulnérabilité est omniprésente dans le discours gérontologique, qu'il soit pratique, politique ou scientifique. Or, le mot « vulnérabilité » est empreint d'une représentation fort chargée qui dissimule un embarras commun (Thomas, 2007). L'écueil principal entourant

l'usage du concept de la vulnérabilité dans le champ de la gérontologie consiste à entrevoir la personne aînée comme étant statique et figée, la résumant souvent à sa condition biomédicale, ignorant par le fait même les inégalités structurelles qui contribuent à la construction sociale de cette vulnérabilité. La vulnérabilité est ainsi posée comme étant intrinsèque et immuable plutôt que dans un rapport où elle est façonnée par le social et se déploie dans les interactions des aînés avec les gens de toutes les générations. La conscience que les aînés n'ont pas nécessairement les mêmes chances et le même poids social que les gens d'autres groupes d'âge introduit forcément un malaise quant à la portée du concept de vulnérabilité, tant dans l'étude du vieillissement que dans l'étude de la maltraitance.

Devant ce malaise apparaît la pertinence de déplacer l'angle d'analyse pour le rendre plus dynamique, permettant ainsi d'identifier le ou les processus de *vulnérabilisation* des personnes et des communautés (Perreault, 2008; Roy, 2008). Ce processus de *vulnérabilisation* se construit tout au long du parcours de vie à partir de facteurs individuels et sociaux divers, tels que les ressources sociales, l'ethnicité ou le genre (Bergman, Ferrucci, Guralnik, Hogan, Hummell, Karunanathan et coll., 2007). Les facteurs socio-culturels, tels que les préjugés et la discrimination envers les personnes aînées, influent sur ce processus de *vulnérabilisation*.

Sans prôner le rejet de la notion de vulnérabilité, pourquoi ne pas chercher à l'articuler avec celle d'un processus de *vulnérabilisation* (Perreault, 2008, Roy, 2008)? En d'autres mots, pourquoi ne pas cheminer d'une représentation statique à une vision plus dynamique? L'affranchissement d'une vision intrinsèque de la vulnérabilité permet de passer d'une conception selon laquelle la personne aînée est seule responsable de son sort, en raison notamment de ses déficits, à une réflexion sur les conditions de production de cette vulnérabilité. En ce sens, nous rejoignons la pensée de Soulet, soit la nécessité de «reconsidérer la vulnérabilité» (2008) en la différenciant de la notion d'exclusion, au sens où «la vulnérabilité est à saisir dans la relation entre

un groupe ou un individu ayant des caractéristiques particulières (notamment un déficit de protection pour se garder de la potentialité à être blessé) et un contexte sociétal qui valorise la capacité à agir à partir de soi et qui peut être porteur de préjugés et de sources de discriminations propices à la maltraitance». Ainsi, notre propos suit le chemin tracé par le titre de l'article de Bizzini et Rapin (2007) : *L'âgisme. Une forme de discrimination qui porte préjudice aux personnes âgées et prépare le terrain de la négligence et de la violence*.

4. ÂGISME, VULNÉRABILITÉ ET MALTRAITANCE

Les textes recensés traitent de la vulnérabilité des personnes aînées en situation de maltraitance en posant un regard sur les conditions sociétales laissant peu de place à leur bien-être et à leur émancipation. Trois types d'arguments sont avancés : le peu de prise en compte des besoins des aînés dans la planification des politiques sociales et l'organisation des services; les obstacles à la participation citoyenne des personnes aînées, y compris la violation de leurs droits; et enfin, l'intersection de multiples situations d'oppression (ex. : l'âge, l'origine ethnoculturelle, le handicap, le genre, etc.) comme sources de discrimination.

4.1 Spécificité des politiques sociales et de l'organisation des services

Globalement, il y a un manque de considération pour les besoins des personnes aînées dans l'élaboration des politiques sociales et des programmes sociaux contribuant ainsi à leur *vulnérabilisation* (Ferreira et Lindgren, 2008; Brücker, 2005). Certaines sociétés seraient-elles plus discriminantes que d'autres envers les aînés? Selon Thomas (2005), le modèle français, trop protectionniste, entretiendrait le stéréotype des personnes aînées dépossédées et nécessairement vulnérables. En Afrique du Sud, les besoins des aînés seraient, selon Ferreira et Lindgren (2008), très peu considérés dans l'élaboration des politiques sociales et, ce faisant, les personnes aînées subiraient de nombreux manques de respect de la part des plus jeunes. Qu'en est-il du Québec? On peut se réjouir du fait, enfin, qu'une politique spécifique et transversale

La référence à la vulnérabilité est omniprésente dans le discours gérontologique.

sur le vieillissement Vieillir et vivre ensemble ait été adoptée en avril 2012. Elle situe le vieillissement, à travers 17 ministères et organismes gouvernementaux, comme un enjeu de société

Les politiques et orientations sociales révèlent des lacunes quant à l'optimisation de la qualité de vie des aînés.

mettant au cœur de son action la qualité de vie des personnes aînées tant sur le plan de la participation et de la sécurité que de leur santé. Ce document pose clairement l'effet des perceptions liées à l'âge et propose une approche participative et inclusive des personnes aînées à la société québécoise.

L'organisation des services, en tout temps, mais encore plus spécifiquement en situation de catastrophes, témoigne aussi de la sensibilité aux besoins des aînés. La vulnérabilité est ici posée en fonction de l'adéquation à soutenir les personnes aînées le nécessitant. À cet effet, la canicule ayant sévi en France à l'été 2003, au cours de laquelle des personnes aînées laissées pour compte ont souffert

de déshydratation ayant occasionné plusieurs décès, est un souvenir douloureux qui reste vif dans la mémoire collective (Brücker, 2005; Brungener, 2004). Cet événement a mis au jour une incapacité des institutions françaises à protéger les personnes aînées contre les catastrophes naturelles (Brungener, 2004). Mais pourrions-nous, au Québec, dire que les personnes aînées sont au centre de nos plans de sécurité en cas de grande catastrophe?

Sans vouloir réduire les personnes aînées à leur état de santé, force est de constater qu'elles souffrent plus souvent de maladies chroniques que les plus jeunes, ce qui renvoie d'emblée à la question de leur accessibilité aux soins de santé (Monod et Sautebin, 2009) et à la faible considération dont elles font l'objet, en particulier les aînés négligés, dans les urgences hospitalières (Fulmer, Paveza, Van deWeerd, Fairchild, Guadagno, Bolton-Blatt et Norman, 2005). Cela constitue une autre manifestation d'âgisme qui vulnérabilise les personnes aînées.

Colloque

pour les **leaders aînés**
et les **acteurs du milieu**
gérontologique

**Loi concernant les soins de fin de vie:
les aînés sont-ils menacés?**

Mardi 8 octobre 2013, 9h00 à 17h00

8h00: Accueil, café et viennoiseries

Présidence des débats: Catherine Geoffroy, présidente AQG

9h00: Ouverture: Louis Plamondon, président AQDR

- **Le droit à la vie est-il menacé pour les personnes plus âgées en fin de vie?**

9h30: Délégué de Madame la ministre Véronique Hivon, Luc Castonguay, sous-ministre adjoint au MSSS à la direction de la planification, performance et qualité.

- **Enjeux et objectifs du projet de loi: Parcours d'une consultation et d'une proposition d'action**

Échanges entre les participants et partage avec l'intervenant

10h30: Me Jean Pierre Ménard, avocat

- **Le cadre juridique proposé est-il une garantie de sécurité?**
- **À quelles conditions une loi favorise-t-elle l'exercice des droits à la vie et à la sécurité?**

12h00: Lunch contact

13h30: Michele Pelletier, directrice de l'organisation des services, des affaires médicales et universitaires, AQESSS

- **À quelles conditions les établissements peuvent-ils garantir les droits à la vie des usagers en fin de vie? Quels sont les défis pour les organisations de soins?**

15h00: Hélène Bolduc, présidente

Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité

- **Quels sont les véritables enjeux citoyens dans le contexte du projet de Loi concernant les soins de fin de vie?**

16h30: Clôture

Inscriptions: **Danie Beauséjour**
Téléphone: **514 935-1551 #0**

bureaunational@aqdr.org
www.aqdr.org



Partenaires:



Santé
et Services sociaux



Hors réseau de la santé et des services sociaux, d'autres besoins des personnes âgées méritent une attention particulière. Ces besoins plus ou moins comblés sont, par exemple, les piètres conditions de logement (Brungener, 2004), l'inaccessibilité de l'environnement bâti et des transports publics de même que la trop fréquente absence de revenus des personnes âgées (Parent, 2007). Dans le même sens, certains auteurs dénoncent l'exclusion des travailleurs âgés sur le marché du travail, ce qui les vulnérabilise sur le plan des finances (Parent, 2007). Au Québec, le programme MADA (Municipalités amies des aînés), implanté ou en voie de l'être dans 579 municipalités, se penche directement sur les questions de logement et de transport. Il sera important de surveiller, avec les années, l'influence des besoins des aînés dans la modification de cette offre.

4.2 Obstacles à la participation citoyenne des personnes âgées et violation de leurs droits

Des obstacles à la participation citoyenne des personnes âgées et la violation de leurs droits vulnérabilisent les personnes âgées et constituent des manifestations claires de maltraitance et d'âgisme (Thomas, 2007; Zlencov, 2006). En France, Thomas (2007) mentionne que « *les sociétés démocratiques se voient comme actives, jeunes et industrielles et ne s'habituent pas à la présence des aînés dans l'espace public ni à leur participation sociale et politique visible, pas plus qu'à celle des handicapés dont la qualité de personnes a pourtant été rappelée dans la loi française* ». Au Québec, plusieurs organismes militent pour la défense des droits des aînés. Nous y reviendrons en conclusion.

4.3 Intersection de diverses situations d'oppression

Bien malin qui peut identifier une cause unique à la maltraitance envers les personnes âgées. L'âgisme s'additionne à d'autres conditions intrinsèques à la personne tels le genre, l'origine ethnoculturelle, le handicap ou encore l'orientation sexuelle (Walsh, Olson, Ploeg, Lohfeld et MacMillan, 2011) qui vulnérabilisent les

La lutte contre l'âgisme en tant que facteur de vulnérabilisation à la maltraitance passe par des revendications sociopolitiques, entre autres par la promotion de la *bientraitance*.

personnes âgées et favorisent un climat propice à la maltraitance. Mais il importe d'élargir l'analyse pour y inclure les facteurs extrinsèques. À cet effet, le discours des participants à l'étude canadienne de Walsh et coll. (2011) révèle différentes formes d'exclusion et de stigmatisation. À un niveau microsystemique, soit les interactions avec autrui, les participants disent être infantilisés, traités comme s'ils étaient des personnes incompetentes, inutiles, « moins que rien » et comme « des cibles faciles ». À un niveau mesosystemique, soit l'organisation des services, leurs propos illustrent le manque de services publics s'adressant aux personnes âgées et la mauvaise qualité des traitements dispensés. Enfin, à un niveau macrosystemique, les politiques et orientations sociales révèlent des lacunes quant à l'optimisation de la qualité de vie des aînés.

La question du genre reste particulièrement préoccupante dans nos sociétés occidentales (Fulmer, Guadagno et Bolton, 2004), et peut-être encore plus dans des sociétés plus fortement patriarcales telles que l'Inde ou le Maroc. Par exemple, en Inde, les femmes sont plus vulnérables à subir

de la maltraitance, en raison à la fois du manque de soutien social et économique (Shankardass, 2003). La violence envers les femmes n'est pas inscrite dans la législation indienne. Au Maroc, les femmes âgées seraient également davantage vulnérabilisées que les hommes, entre autres, en raison d'un manque de protection financière au moment de la retraite et de l'absence de couverture des frais médicaux (Sajoux et Novik, 2010).

5. CONCLUSION

Bien que l'âgisme teinte nos rapports sociaux et mène malheureusement à des propos qui lient systématiquement à tort l'avance en âge à la vulnérabilité puis à la maltraitance, il importe de ne pas perdre espoir. La lutte contre l'âgisme en tant que facteur de *vulnérabilisation* à la maltraitance passe par des revendications sociopolitiques, entre autres par la promotion de la *bientraitance* (Parent, 2007; Parent, 2010), la dénonciation de la violation des droits et l'union

de divers acteurs de la société civile en vue d'obtenir des changements structurels qui tiennent compte des besoins des personnes âgées.

Le *lobbying* voué à la lutte contre l'âgisme comme forme de maltraitance passe, entre autres, par la promotion de la *bientraitance*, qui s'inscrit concrètement par la mise en place, en France, d'une Charte des droits des personnes âgées qui rappelle délibérément aux personnes âgées qu'elles continuent, jusqu'à la fin de leur vie, de jouir des mêmes droits que tous les autres citoyens et qu'elles peuvent donner des directives anticipées afin de décider de leur fin de vie (Parent, 2010). La charte française s'inscrit dans une mouvance internationale portée, entre autres, par l'International Network for Prevention of Elder Abuse qui souhaite voir adopter, par l'Organisation des Nations Unies, une convention internationale qui reconnaisse d'emblée des droits aux aînés. Fait intéressant à considérer, ce mouvement est à la fois favorablement accueilli, car il reconnaît la spécificité de l'âge avancé comme facteur à prendre en compte dans la vie citoyenne, mais aussi contesté, car certains craignent le fait qu'en accordant des droits spécifiques aux aînés, on puisse les exclure de la vaste catégorie des adultes capables de prendre des décisions par et pour eux-mêmes, et ce, jusqu'à preuve du contraire.

Au Québec, on observe au moins trois stratégies de lutte à l'âgisme qui se côtoient dans le champ de la maltraitance. Il y a d'abord le lobby des associations d'aînés qui dénonce régulièrement diverses formes de maltraitance envers les personnes âgées et qui réclame l'imputabilité de divers acteurs ciblés, tels les coroners ou le protecteur du citoyen. Leurs propos, qui révèlent que les personnes âgées ne bénéficient pas d'une attention suffisante, dénoncent l'âgisme. Il y a ensuite les approches véhiculées par des individus et des groupes qui prônent diverses stratégies d'*empowerment* des personnes âgées. Finalement, la nouvelle politique Vieillir et vivre ensemble, tout comme le programme Municipalités amies des aînés et le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015 qui sont inclus dans la dite politique, mise sur une innovation sociale « [...] qui s'appuie sur une approche systémique,

orientée sur des changements fondamentaux dans les attitudes et les valeurs, les stratégies et les politiques, les structures organisationnelles et leurs processus, ainsi que dans les systèmes de dispensation de services » (Gouvernement du Québec, 2012).

RÉFÉRENCES

Beaulieu, M. et Bergeron-Patenaude, J. (2012). La maltraitance envers les aînés. *Changer le regard*. Québec: Presses de l'Université Laval.

Beaulieu, M. (2007). Maltraitance des personnes âgées. Dans M. Arcand et R. Hébert (Éds), *Précis pratique de gériatrie* (3^e éd.) (pp. 1145-1163). Acton Vale: Édisem et Maloigne.

Bergman, H., Ferrucci, L., Guralnik, J., Hogan, D.B., Hummel, S., Karunanathan, S., Wolfson, C. (2007). Frailty: An emerging research and clinical paradigm-Issues and controversies. *Journal of Gerontology: Medicine Science*, 7, 731-737.

* Bizzini, L. et Rapin, C.-H. (2007). Liâgisme. Une forme de discrimination qui porte préjudice aux personnes âgées et prépare le terrain de la négligence et de la violence. *Gérontologie et Société*, 123(4), 263-278.

* Brûcker, G. (2005). Les nouveaux horizons de la politique de santé. *Revue française d'administration publique*, 113(1), 127-138.

* Bungener, M. (2004). Canicule estivale: La triple vulnérabilité des personnes âgées. *Mouvements*, 32(2), 75-82.

De Beauvoir, S. (1970). La vieillesse. Tome I. Bussière à Saint-Amard: Gallimard: 441 p.

* Ferreira, M. et Lindgren, P. (2008). Elder abuse and neglect in South Africa: A case of marginalization disrespect, exploitation and violence. *Journal of Elder Abuse and Neglect*, 20(2), 91-107.

* Forest, M.-I. et Rapin, C.-H. (2008). La dyade aidant-aidé: quand l'âge et le sexe font obstacle au pouvoir d'agir. *Éthique publique*, 10(2), 43-50.

* Fresnel, F. et Evrard, A. (2002). « Poisson d'avril », chers vieillards! *Gérontologie et Société*, 101(2), 161-172.

* Fulmer T., Guadagno, L. et Bolton, M.M. (2004). Elder mistreatment in women. *Journal of Obstetric, Gynecologic, and Neonatal Nursing*, 33(5), 657-663.

Fulmer, T., Paveza, G., VandeWeerd, C., Fairchild, S. Guadagno, L., Bolton-Blatt, M., Norman, R. (2005). Dyadic vulnerability and risk profiling for elder neglect. *The Gerontologist*, 45(4), 525-534.

George, L. K. (1990). Vulnerability and social factors. Dans Z. Harel, P. Ehrlich, P. et R. Hubbard (Éds), *Vulnerable Aged. People, Services, and Policies* (pp. 86-100). New York, NY: Springer Publishing Company.

Girard, C. (2009). *Le bilan démographique du Québec. Édition 2009*. Québec: Institut de la statistique du Québec [En ligne]. Consulté le 28 décembre 2009. <<http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2009/bilan2009.pdf>>

Gouvernement du Québec (2012). *Vieillir et vivre ensemble*. Québec: Ministère de la Famille et des Aînés.

Gouvernement du Québec (2010). *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015*. Québec: Ministère de la Famille et des Aînés.

Guiley, E., Armi, F. et Ghisletta, P. Indépendance, fragilité et dépendance. Dans Lalive D'Épinay et Spini, D. (Éds), *Les années fragiles. La vie au-delà de quatre-vingts ans* (pp.101-122). Québec: Presses de l'Université Laval.

Lévesque, J. et Beaulieu, M. (2011). Lutter contre l'âgisme par le biais d'activités intergénérationnelles: Réflexions tirées d'une pratique, *Vie et vieillissement*, 9(3), 6-13.

Meire, P. (2000). La vulnérabilité des personnes âgées. *Louvain Médical*, 119, S221-S226.

* Monod, S. et Sautebin, A. (2009). Vieillir et devenir vulnérable. *Revue médicale suisse*, 5, 2353-2357.

Organisation mondiale de la santé (2007). *Guide mondial des villes-amies des aînés*. Genève: Organisation mondiale de la santé.

Organisation des Nations Unies (2009). *Principles for Older Persons*. New York: United Nations.

Owens, C. et Cooper, C. (2010). The relationship between dementia and elder abuse. *Working with Older People: Community Care Policy and Practice*, 14(1), 19-21.

*Parent, A. (2007). Le lobby des personnes âgées et retraitées en Europe. *Gérontologie et société*, 120(1), 51-64.

*Parent, A.-S. (2010). Promouvoir la bientraitance des personnes âgées à travers l'Union européenne. *Gérontologie et société*, 133(2), 103-114.

Perreault, M. (2008). Une vulnérabilisation qui rend vulnérable au VIH/SIDA. Dans V. Châtel et S. Roy (Éds), *Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social* (pp.149-163). Québec: Presses de l'Université du Québec.

Raymond, É., Gagné, G., Sévigny, A. et Tourigny, A. (2008). *La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé. Réflexion critique appuyée sur une analyse documentaire*. Québec: Université Laval, Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés; Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec; Institut national de santé publique du Québec; Direction de la santé publique de la Capitale-Nationale.

Roy, S. (2008). De l'exclusion à la vulnérabilité. Continuité et rupture. Dans V. Châtel et S. Roy (Éds), *La vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social* (pp.13-31), Québec: Presses de l'Université du Québec.

Rozanova, J., Northcott, H. C. et MacDaniel, S.A. (2006). Seniors and portrayals of intra-generational and inter-generational inequality in the Globe and Mail. *Canadian Journal of Aging/La Revue canadienne du vieillissement*, 12(4), 373-386.

* Sajoux, M. et Nowik, L. (2010). Vieillesse de la population au Maroc. Réalités d'une métamorphose démographique et sources de vulnérabilité des aînés. *Autrepart*, 53(1), 17-34.

* Shankardass, M. K. (2003). Concern for ageing women in India. *Bold*, 13(3), 19-24.

Soulet, M.-H. (2005). Reconsidérer la vulnérabilité. *Empam*, 4(60), 5-11.

* Thomas, H. (2004). Le sujet âgé peut-il fragiliser le réseau qui le soutient? *Gérontologie et société*, 109(2), 165-182.

* Thomas, H. (2005). Le « métier » de vieillard. *Politix*, 72(4), 33-55.

* Thomas, H. (2007). La promotion de la citoyenneté sociale et politique dans le grand âge à l'ère de la protection rapprochée. *Gérontologie et société*, 120, 99-114.

* Walsh, C.A., Olson, J.L., Ploeg, J., Lohfeld, L., MacMillan, H.L. (2011). Elder abuse and oppression. *Journal of Elder Abuse and Neglect*, 23(1), 17-42.

* Zelenev, S. (2006). « Vers une société pour tous les âges »: Saurons-nous relever le défi ou allons-nous manquer le coche? *Revue internationale des sciences sociales*, 190(4), 649-666.

La basse vision limite votre vie ?



Ne laissez plus la basse vision vous empêcher de voir ce qui compte pour vous.

HumanWare offre une gamme complète d'agrandisseurs électroniques pour vous permettre de retrouver le plaisir de lire votre journal, vos livres, de regarder les photos de vos petits enfants et tout ce qui vous passionne.

Humanware

voir les choses. différemment.

1 888 723-7273



PARTAGEZ VOS SOUVENIRS...

Reproduisez vos photos et documents, et obtenez :

10% de rabais
(sur présentation de ce coupon)

514 987-4103 | 315, rue Sainte-Catherine Est, R-R630